



Procès-Verbal de réunion du Comité National EITI-Madagascar

N° 02-2025/EITI-MDG/CN

L'an deux mille vingt-cinq, le trois juillet à neuf heures et cinquante-deux minutes s'est tenue à l'amphithéâtre salle Lacroix Ampandrianomby, la réunion du Comité National EITI-Madagascar.

Etaient présents :

Le Champion : représenté par RAKOTOMALALA Tahiry, Directeur du Cabinet du Ministère des Mines

Collège Administration :

- Directeur Général des Mines : RAKOTONDRAVALY Désiré
- Directeur Général par intérim de l'OMNIS : RASOLONIRINA Nantenaina
- Direction Générale des Impôts : représenté par RAZAFIMANDIMBY Pascal, Directeur Technique
- Direction Générale des Douanes : représenté par RAKOTOARISOA Antsa Salimo, Chef du Service des Statistiques et des Analyses Economiques

Collège Industries Extractives

- Chambre des Mines de Madagascar – BlackEarth Minerals : BOARLAZA Lydia
- Chambre des Mines de Madagascar – Ambatovy : YAMICOLE Ollina
- Association Professionnelle du secteur Pétrolier Amont de Madagascar (APPAM) – Madagascar Oil SA : DANE Marcelle
- Association Professionnelle du Secteur Pétrolier Amont de Madagascar (APPAM) – Pura Vida Energy : RATSIMANDRESY Odile
- Fédération des Opérateurs Miniers de Madagascar (FOMM) : RANDRIANATOANDRO Rado

Collège de la Société Civile

- Association des Ingénieurs des Mines de Madagascar : RABEMIAFARA Lalao Manamirindra
- Publiez Ce Que Vous Payez : ANDRIANAIVO Tsirinarindra Mampionona
- Publiez Ce Que Vous Payez : RAMAHERISON Valéry
- Ordre des Ingénieurs de Madagascar : RAMANANTOANINA Ilaidama Harinaivo José

Secrétariat Exécutif – EITI Madagascar

- Directeur Exécutif : MARC Sergio Clerc
- Agent comptable : RAKOTOZAFY Longin
- Responsable Juridique : RASAMIZANAKA Jean Louis
- Responsable Informatique : RAMAROSON Tovo
- Responsable des Finances : RANDRIAMAMPITOVY Toavina Maria
- Community Manager : HASINJAKA Emilienne Jérôme
- Responsable du Suivi : ETSIAVITRA Tognombita Sergio
- Responsable Communication : RAKOTONINDRAINA Noromboahangy,
- Responsable Administration : ANDRIAMAHEFA Holiarisoa
- Collaborateur : ARYLALA Sahondratiana

Observateurs

- Déléguée du Contrôle Financier : ANDRIANARISOA Fanjanirina

Handwritten signatures and initials:
R.
MSP
R.
1
M
Arg
2

Etaient représentés :

- Directeur Général des Douanes : LAINKANA Zafivanona Ernest
- Chambre des Mines de Madagascar - Ambatovy : ANDRIANAIVORAVELONA Serge
- Directeur Générale des Impôts : GERMAIN

Etaient absents :

- Représentant Présidence : ANDRIAMAMPIANDRA Hasindraibe Christine
- Représentant Primature : RAKOTO Elie Clément
- Chambre des Mines de Madagascar – ERG Madagascar : Jean Luc MARQUETOUX
- Directeur du Budget : RANAIVOZANANY Jerry
- Direction Générale du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable : RAZAFINDRABE Rinah
- MSIS-TATAO : RATSIMBA Nadia
- Organisation de la Société Civile sur les Industries Extractives (OSCIE) : RABENANDRASANA Clément
- Directeur Général de l'Intérieur : ANDRIANTOMPONERA Nalisoa Voahangiarimino
- Organisation de la Société Civile : RALISON Vonimanitra
- Représentant de l'Ordre des Journalistes de Madagascar : ANDRIANALIZAH Tolojanahary

La séance a été présidée par Monsieur RAKOTOMALALA Tahiry, Directeur du Cabinet du Ministère des Mines, représentant du Champion.

Ordre du jour :

1. Ouverture de séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Lecture de l'agenda ;
4. Rapport ITIE 2023 : Cadrage, Collecte des données et analyse initiale, Assurance qualité des données ;
5. Présentation des États Financiers 2024 et du Compte Administratif 2024 ;
6. Séance d'adoption ;
7. Divers ;
8. Clôture de séance.

Le quorum ayant été atteint, la séance pouvait se tenir.

1. Ouverture de séance :

La séance a commencé par une brève introduction des participants avant d'entamer l'ordre du jour.

2. Adoption de l'ordre du jour :

Aucune modification de l'ordre du jour n'ayant été demandée, la séance pouvait alors se tenir.

3. Lecture de l'agenda :

Lecture de l'agenda par le Directeur Exécutif.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'MSD', 'R.', 'Arg', and others, along with the number '2'.

4. Rapport ITIE 2023 : Cadrage, Collecte des données et analyse initiale, Assurance qualité des données

Discussion 1 : Le cabinet a fait un bref résumé de tous les travaux déjà entamé suivi des différentes questions et remarques du Comité National.

- La direction Générale ne reçoit aucun paiement. Elle émet des ordres de recettes, qui sont versées au niveau du Trésor. Cette clarification s'avère importante pour éviter toute confusion dans l'interprétation du rapport par le public.
- La répartition effective des redevances et ristournes devrait être intégrée au rapport de réconciliation 2023, dans la partie sur les transferts infranationaux.
- La fixation du seuil de matérialité est une pratique recommandée par EITI et appliquée par d'autres pays. Madagascar doit trouver un équilibre entre exhaustivité et pertinence, suivant une recommandation de validation en 2017. Comme d'autres pays, Madagascar pourrait combiner l'analyse de significativité des paiements à une approche basée sur les risques.
- Les principaux défis de la collecte de données sont leur fiabilité, leur pertinence, leur exhaustivité ainsi que le délai de transmission des canevas remplis. En effet, bien que les données soient extraites des systèmes automatisés, le remplissage des canevas sont réalisés manuellement.

Discussion 2 : Définition des termes utilisés dans le rapport :

- Bénéficiaire effectif : Retenir la définition suivant le Décret n°2024-1464 du 23 juillet 2024 portant sur les Régimes des Permis Miniers, des Fossiles et des Carrières et la définition de PPE suivant la Loi n°2018-043 du 13 février 2019 sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme telle que modifiée par la Loi n°2023-026 du 14 décembre 2023.
- Entreprise d'état : Garder la définition donnée par la Norme et si possible traiter à part les établissements publics tels que l'OMNIS et BCMM.
- Projet et contrats liés entre eux : les informations existantes seront collectées et divulguées. Le cas échéant, les justifications seront également documentées. La ventilation des données par projet, entendu comme permis minier, pourrait être envisageable pour 2024 mais pas pour 2023.

Discussion 3 : L'Unité de Politique Fiscale du MEF fait des rapports sur les dépenses fiscales. Il est à noter que les exonérations ne sont pas considérées comme des dépenses fiscales.

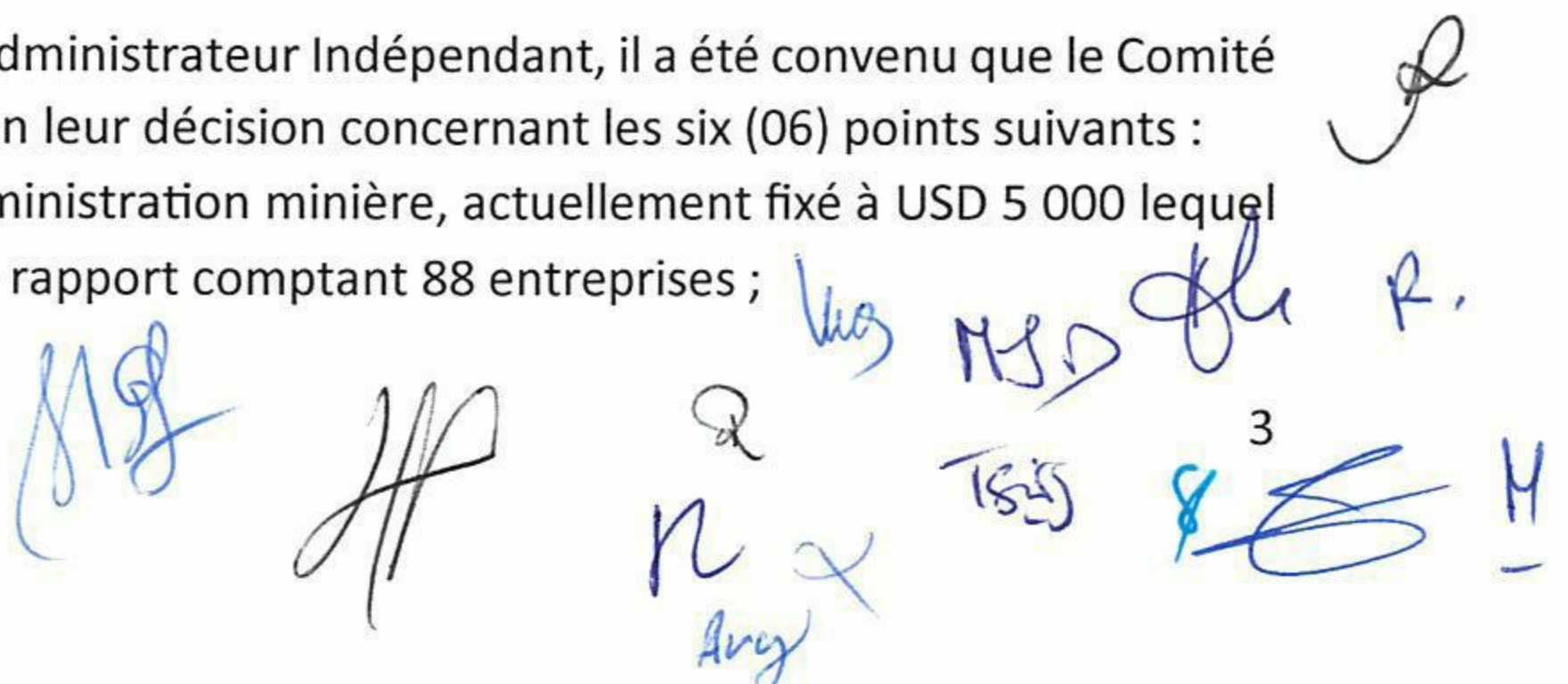
Discussion 4 : Les données sur les réserves seront collectées auprès des entreprises à travers les canevas.

Discussion 5 : La divulgation de contrats sera également traitée dans le rapport.

Discussion 6 : Les six points de décision :

À la suite des clarifications apportées par l'Administrateur Indépendant, il a été convenu que le Comité National communiquera à la fin de la réunion leur décision concernant les six (06) points suivants :

- Le seuil de matérialité de frais d'administration minière, actuellement fixé à USD 5 000 lequel a permis de retenir un périmètre de rapport comptant 88 entreprises ;

The bottom of the page features several handwritten signatures and initials in blue ink. On the left, there is a large, stylized signature. In the center, there are several smaller initials and signatures, including one that appears to be 'R.' and another with a circled '3'. On the right, there is a signature that looks like 'H' and another that is partially obscured.

- Le scénario à retenir parmi les trois hypothèses proposées, basées sur différents seuils de matérialité (400 000 USD, 350 000 USD et 300 000 USD) ;
- Le Comité National doit décider soit sur l'approche basée sur les risques, incluant la sélection d'échantillons spécifiques et l'ajout éventuel d'autres entreprises et flux jugés à risque soit sur la méthode conventionnelle de conciliation des paiements ;
- Le seuil de significativité du flux de paiement, actuellement fixé à USD 50 000 ;
- La procédure retenue pour l'assurance qualité et fiabilité des données, prévoyant principalement :
 - La signature des canevas de collecte par un haut responsable et, si applicable, par le Commissaire aux comptes (CAC) ;
 - La revue et validation par email des compte rendus d'entretien ;
- Les définitions à adopter dans le cadre de la réconciliation 2023, portant sur les notions de bénéficiaire effectif, d'entreprise d'Etat, de projets et contrats étroitement liés entre eux, ainsi que de dépense quasi-budgétaire

Résolutions du Comité National :

- Le seuil de matérialité de Frais d'Administration minière de USD 5 000 est adopté ;
- Le seuil de participation à la réconciliation de 300 000 USD est adopté ;
- La méthode conventionnelle de conciliation des paiements est recommandée par le Comité National, toutefois l'approche basée sur les risques devrait être bien documentée dans le futur ;
- Le seuil de significativité des flux de paiements est USD 50 000 est adopté ;
- La procédure d'assurance qualité des données présenté par le cabinet RYZE est adoptée ;
- Définition des termes utilisés : Entreprises d'Etat suivant la norme ITIE, et Bénéficiaire effectif selon les dispositions du décret n°2024-1464 du 23 juillet 2024 et celle de Personnes Politiquement Exposées suivant la Loi n°2018-043 sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme telle que modifiée par la Loi n°2023-026.

5. Présentation et approbation des États Financiers et du compte administratif 2024 :

Discussion :

Le Directeur exécutif a présenté les états financiers et le compte administratif, ainsi que les observations émises lors de la précédente réunion du 12 juin 2025 à savoir l'état des immobilisations acquises et les amortissements appliqués au 31/12/24 ainsi que les inventaires des immobiliers et ameublement au 31/12/23.

Résolution :

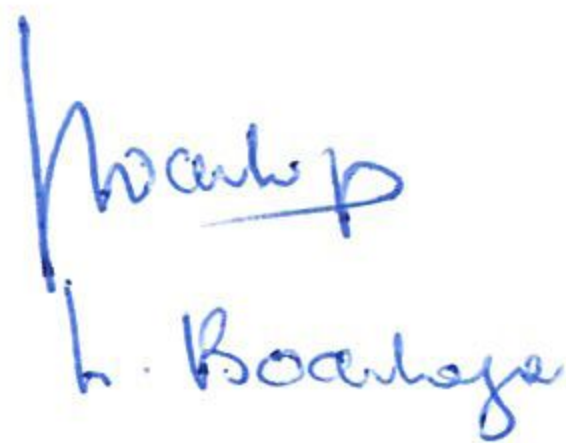
Etats financiers et compte administratif : approuvés par les trois collèges sous réserve de soumettre par email et d'archivage d'un état sur les détails des missions de sensibilisation réalisées en 2024 suivant le format : date, lieu (départ et arrivé), noms des missionnaires, coûts et rapport de mission.

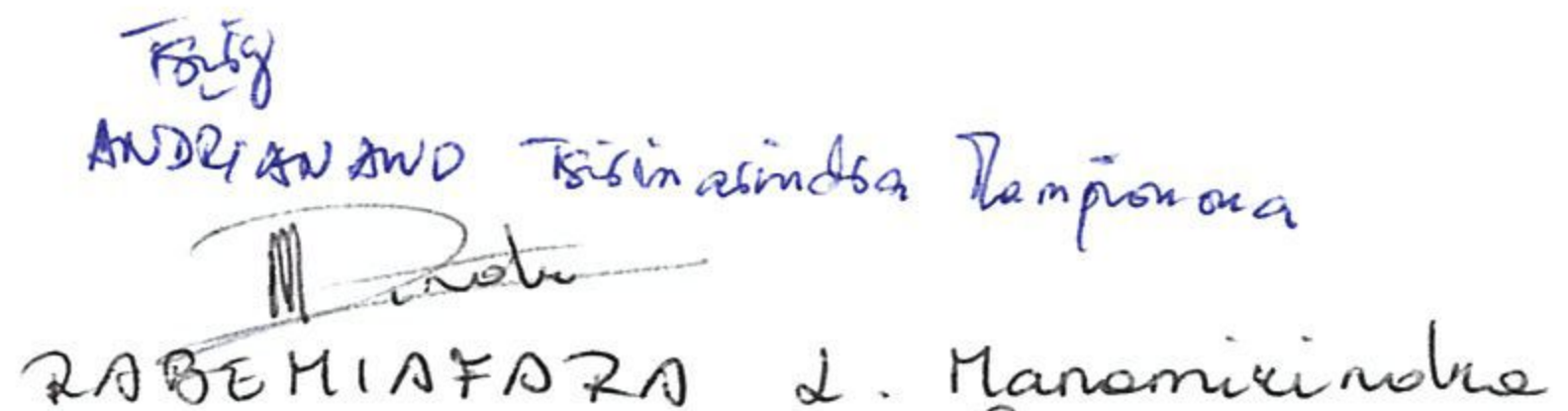
Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'MSD', 'R', 'K's', 'R.', 'AP', 'N', '2', '4', 'Any', and 'M'.

6. Divers :

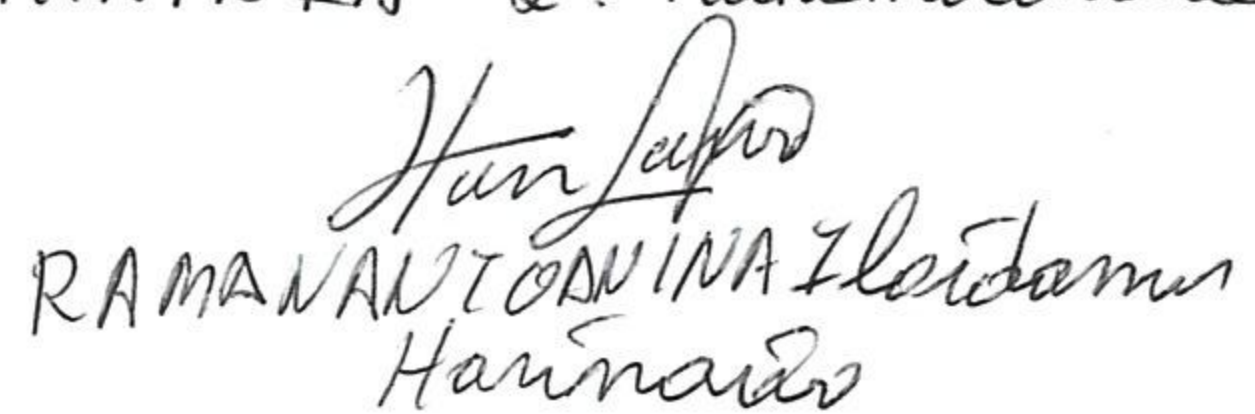
- Signature du Protocole d'accord avec la Direction Générale des Impôts relatif à l'accès et à la divulgation des informations sur les bénéficiaires effectifs et les données financières dans le secteur extractif par EITI Madagascar, prévu le 09 juillet 2025 à 14 heures 30 mn à l'amphithéâtre Lacroix Ampandrianomby ;
- Participation de EITI-Madagascar à la conférence dans le cadre du 25^{ème} anniversaire de Transparency International le 10 juillet 2025 au Carlton sur le thème : "Mines, terres, climat : qui décide ? Construire une gouvernance des ressources naturelles fondée sur la redevabilité".
- Élaboration du Code de conduite par le Ministère en charge des fonctions publiques et le Ministère des Mines : projet d'arrêté interministériel en cours d'élaboration avec l'appui de l'USAID mais le financement a été terminé ; Il est recommandé par le Comité National de poursuivre la concertation avec le Directeur Général des Mines dans le cadre de la continuité de l'élaboration du document ;
- Suivi des plans d'action de chaque collège et du Comité National en cours ;

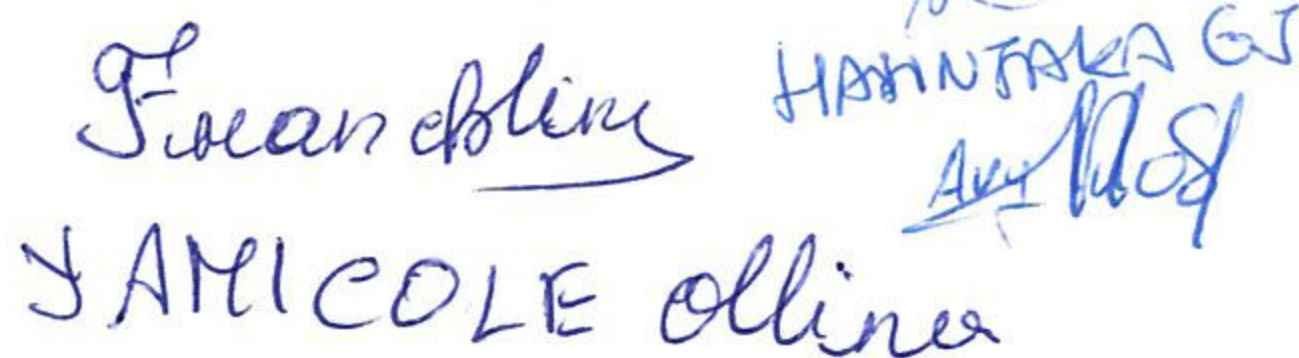
L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée à quinze heures trente-quatre minutes.

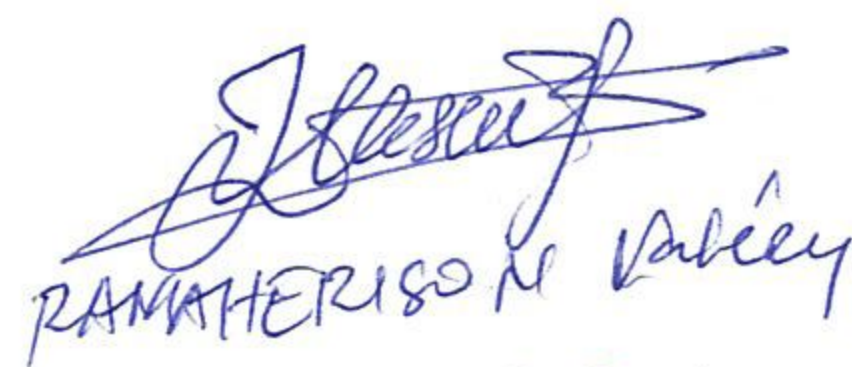

H. Boatsy

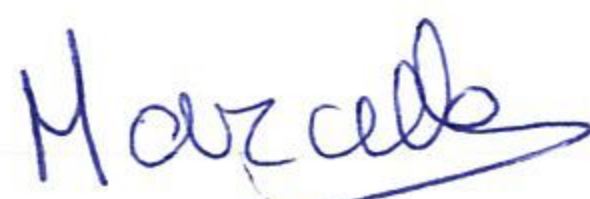

RABEMIFARA L. Manamirindro


P. Randrianambodraz


RAMANANTSOA I. Hainana


JAMICOLE Olline


RAMATHERISO N. Rabéy


Marcelle

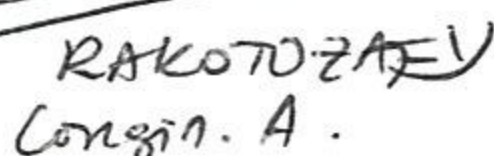

RAZAFIMANDIMBY Pascal


O. Ratsimandry


RAKOTOMALALA
Tahiry Andriamiarintsoa


RASOLONIRINA Andry Nantenaina


ANDRIAMALALA Heliziso


RAKOTZAFY
Longin. A.